



Abidjan, le 10 Février 2022

Tél. STD : 225-27 21 24 00 27  
Secrét. : 225-27 21 24 10 72  
Fax : 225-27 21 25 95 52  
225-27 21 24 43 08

N°0109/CN-FIF/PDTE/22

## CONVOCAATION

### Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération ivoirienne de Football (F.I.F)

Le Comité de Normalisation de la Fédération ivoirienne de Football convoque les Clubs de Ligue 1, Ligue 2, de la Division 3 et les Groupements d'Intérêt à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération ivoirienne de Football qui se tiendra le **samedi 26 février 2022 à 9h30 à la salle de Conférence de la Confédération Générale des Entreprises de Cote d'Ivoire (CGECI) sise à Abidjan-Plateau.**

#### Ordre du jour :

- 1) Appel des Délégués ;
- 2) Vérification de la Conformité de la convocation et de la Composition de l'Assemblée Générale au regard des Statuts ;
- 3) Désignation des Scrutateurs ;
- 4) Nomination des trois (03) membres pour contrôler le Procès-verbal ;
- 5) Approbation de l'ordre du jour ;
- 6) Allocution du Président ;
- 7) Examen et adoption du projet de statuts révisés ;
- 8) Examen et adoption du projet de code électoral révisé.

Le Comité de Normalisation précise que le projet de statuts révisés, le projet de code électoral révisé, et tous autres documents nécessaires pour la bonne tenue de cette session extraordinaire sont mis à la disposition des membres actifs au siège de la Fédération Ivoirienne de Football.

En outre, les Clubs de Ligue 1, de la Ligue 2, de la Division 3 et les Groupements d'intérêt sont priés de faire parvenir au Secrétariat du Comité de Normalisation de la Fédération ivoirienne de Football, sis au 3<sup>ème</sup> étage du siège de la FIF, à Abidjan Treichville, Avenue 1, la liste nominative de leurs **deux (02) délégués au plus tard, le mercredi 16 février 2022 à 17 H00**, conformément à l'article 32, al.2 et 3 des Statuts de la FIF.

Pour le Comité de Normalisation

  
La Présidente  
Mariam DAO GABALA  
Présidente  
